

Module de base

Titre de module	Entretien du sol, protection phytosanitaire, soins et nutrition des plantes	Code	EP-Q5
Conditions recommandées	<p>Permis de spécialiste en protection phytosanitaire.</p> <p>Connaissances, capacités et savoir-faire des domaines de compétences opérationnelles 1.3 – 1.6, 1.7 ou 1.9 et 1.10 définis dans le profil de qualification du plan de formation relatif à l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale horticulteur/horticultrice CFC.</p> <p>Compétences du module obligatoire G1 ou P1 «Connaissance et utilisation des plantes» conformément au système modulaire échelon Examen professionnel.</p> <p>Liste de la formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes par les horticulteurs.</p>		
Compétences	<p>Les participants prennent les mesures nécessaires pour favoriser la santé des plantes, améliorer la structure du sol et préserver sa fertilité. Ils mettent ces mesures en pratique conformément aux directives techniques et légales actuelles, avec une grande exactitude technique, un souci d'économie, de sécurité et dans le respect de l'environnement et des ressources. Ils comparent différentes variantes possibles de mesures et en mettent une en œuvre, conforme à la situation. Ils envisagent tous les aspects d'une mesure avant de décider, vérifient les résultats et l'adaptent si nécessaire. Ils assument leur rôle de modèle en tant que responsable d'équipe, insistent auprès de leurs collaborateurs sur l'autonomie et la responsabilité ainsi que sur le respect des directives légales concernant la protection des biens, des personnes et de l'environnement. Ils initient leurs collaborateurs au maniement des équipements de protection individuelle et générale.</p> <p>Correspond aux compétences opérationnelles définies dans le profil de qualification horticulteur/horticultrice avec brevet fédéral: F.3. / G.1. / G.2. / G.3. / G.6.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Position 1: Documentation écrite, longueur au moins 5 pages Documentation d'un travail pratique choisi par les participants dans leur orientation respective.</p> <p>Position 2: Présentation, durée 10 min.</p> <p>Position 3: Entretien technique, durée 20 min.</p> <p>Dates fixées par le prestataire du module.</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier et juger <i>in situ</i> la structure du sol. Prendre les mesures qui s'imposent dans la gestion du sol pour favoriser et préserver la santé de celui-ci. 2. Évaluer les caractéristiques physiques du sol en se basant sur sa structure et sa nature et en tirer des conclusions sur la croissance des plantes et la faune et la flore du sol. 3. Effectuer le prélèvement correct des échantillons pour l'analyse du sol et/ou du substrat. 4. Évaluer l'apport en nutriments du sol ou du substrat existant sur la base de ses éléments et de sa valeur pH. 5. Prendre des mesures pour favoriser la santé des plantes et contrôler leur croissance en fonction du résultat des analyses du sol et/ou du substrat. 6. Comparer différentes propriétés de substrats organiques et minéraux et évaluer leur aptitude à l'usage pour une culture donnée et/ou pour favoriser la santé du sol. 7. Comparer l'utilisation des amendements minéraux et organiques en vente dans le commerce et justifier pour chaque situation. 8. En fonction de l'effet des divers pailis et matériaux de recouvrement sur le sol et les plantes, juger leur aptitude à l'usage pour une situation donnée, définir et prendre d'éventuelles mesures de suivi. 9. Justifier le choix de machines adaptées, le moment et les mesures de suivi du travail du sol afin de favoriser sa santé et celle des plantes ainsi que l'activité biologique. 10. Suivant la recommandation d'engrais déduite de l'analyse du sol et/ou du substrat, trouver des fertilisants appropriés pour la période de végétation de différentes cultures et justifier ce choix. 11. Comparer différents fertilisants minéraux et organiques et juger leur aptitude à l'usage pour chaque situation. 12. Comparer différents produits phytosanitaires commercialisés ayant les mêmes principes actifs et/ou les mêmes effets et juger leur utilisation pour une situation donnée. 13. Évaluer l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires en tenant compte de considérations économiques et écologiques. 14. Déterminer la quantité, le moment de mise en œuvre et le type de fertilisant et/ou de produit phytosanitaire pour une situation donnée. 		

	<p>15. Identifier, analyser et classer les causes des dégâts et prendre des mesures pour en éliminer la cause.</p> <p>16. Présenter les cycles de vie des principaux organismes nuisibles et en déduire le meilleur moment pour lutter contre eux.</p> <p>17. Prendre des mesures préventives afin d'empêcher que les plantes ne subissent des dégâts.</p> <p>18. Décrire et justifier l'utilisation de stimulateurs des défenses naturelles des plantes.</p> <p>19. Commenter l'importance et les différentes possibilités des contrôles d'infestation et les mener à bien.</p> <p>20. Juger la possibilité d'utiliser des auxiliaires contre un nuisible donné dans chaque situation.</p> <p>21. Comparer les différentes méthodes de régulation des mauvaises herbes et évaluer leur usage pour une situation donnée, en tenant compte des caractéristiques morphologiques et biologiques de la plante.</p> <p>22. Observer les bases légales de stockage, d'utilisation et d'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires et évaluer les éventuelles conséquences économiques et écologiques en cas de manipulation incorrecte.</p> <p>23. Prévenir des dégâts aux biens, aux personnes et à l'environnement lors du stockage, de l'utilisation et de l'élimination des fertilisants et des produits phytosanitaires.</p>		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	40
Reconnaissance	Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP	7 ans